



Council of Europe anti-torture Committee publishes report on “the former Yugoslav Republic of Macedonia”

Strasbourg, 04.11.2008 - The Council of Europe's Committee for the Prevention of Torture (CPT) has published today the [report](#) on its June/July 2008 ad hoc visit to "the former Yugoslav Republic of Macedonia", together with the authorities' [response](#).

The 2008 visit focused on the treatment and conditions of detention of sentenced and remand prisoners. In this context, it assessed developments in relation to prison healthcare services and examined the use of means of restraint within prison. Particular attention was also paid to the issue of safeguards against ill-treatment of persons deprived of their liberty by law enforcement officials. The visit was prompted by the fact that the authorities' response to the report on a previous visit in 2007 did not address many of the issues identified by the Committee.

The CPT remains concerned about the apparent lack of action taken to tackle serious concerns such as ill-treatment of detained persons (including juveniles) by police and prison officers and the poor conditions of detention in prisons. The report states that little progress was observed during the 2008 visit and highlights the necessity for the authorities to provide the Committee with accurate and reliable responses as a prerequisite for cooperation.

The CPT's [report](#) on the June/July 2008 visit and the [response](#) of the national authorities are available on the CPT's website <http://www.cpt.coe.int>.

Both documents have been made public at the request of the national authorities.

Le Comité anti-torture du Conseil de l'Europe publie un rapport sur «l'ex-République yougoslave de Macédoine»

Strasbourg, 04.11.2008 – Le Comité pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) du Conseil de l'Europe publie aujourd'hui le [rapport](#) sur sa visite dans "l'ex-République yougoslave de Macédoine" qui s'est déroulée en juin/juillet 2008 ainsi que la [réponse](#) du Gouvernement.

La visite de 2008 s'est concentrée sur le traitement et les conditions de détention des prévenus et condamnés. Dans ce contexte, elle a permis d'évaluer les évolutions concernant les services de santé pénitentiaires et d'examiner l'utilisation des moyens de contrainte en milieu carcéral. Une attention particulière a également été accordée aux garanties contre les mauvais traitements des personnes privées de liberté par les forces de l'ordre. La visite avait été suscitée par le fait que la réponse des autorités au rapport de 2007 avait éludé nombre des questions soulevées par le Comité.

Le CPT reste préoccupé par l'apparente absence d'action des autorités quant au traitement de préoccupations sérieuses telles que les mauvais traitements des personnes incarcérées (y compris de mineurs) par la police et les personnels pénitentiaires ainsi que les conditions de détention misérables dans les prisons. Le rapport constate que peu de progrès ont été observés lors de la visite de 2008 et souligne la nécessité pour les autorités de fournir au Comité des réponses exactes et fiables comme préalable à toute coopération.

Le [rapport](#) de visite du CPT de juin/juillet 2008 et la [réponse](#) des autorités gouvernementales sont disponibles sur le site web du Comité <http://www.cpt.coe.int>.

Les deux documents ont été rendus publics à la demande des autorités.